

HEBERGEMENT ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 ELEVES SECOND CYCLE (lycée)

Internat **1407,00 €**
(Nuit + petit déjeuner + déjeuner + dîner)

Interne-Externé **1179,00 €**
(Petit déjeuner + déjeuner + dîner)

Demi-Pension 5 jours **498,00 €**
(Déjeuner)

L'admission à une qualité porte sur l'année scolaire complète. Toutefois des changements peuvent être accordés sur demande écrite à chaque fin de trimestre : **avant mi-décembre pour le deuxième trimestre et avant mi-mars pour le troisième trimestre.**

Les élèves disposent également de la possibilité d'accéder au restaurant scolaire « à la carte » **uniquement** pour le déjeuner au prix de 3,30 € sous réserve d'avoir préalablement approvisionné leur compte.

MODALITES DE PAIEMENT

ELEVE BOURSIER	ELEVE NON BOURSIER
PAS DE PRELEVEMENT	<p><u>Prélèvement automatique :</u></p> <p>Elève non boursier uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joindre le RIB à la demande de prélèvement dûment remplie et signée.
<p><u>Chèque bancaire ou postal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A libeller à l'ordre de « Agent Comptable du lycée Camille Guérin » dès réception de l'avis de paiement. - Préciser au dos du chèque le Nom, Prénom et classe de l'élève. 	<p><u>Chèque bancaire ou postal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A libeller à l'ordre de « Agent Comptable du lycée Camille Guérin » dès réception de l'avis de paiement. - Préciser au dos du chèque le Nom, Prénom et classe de l'élève.
<p><u>Carte bancaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le règlement auprès du service de l'intendance du lycée. 	<p><u>Carte bancaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le règlement auprès du service de l'intendance du lycée.
<p><u>Espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le règlement auprès du service de l'intendance du lycée. 	<p><u>Espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer le règlement auprès du service de l'intendance du lycée.